

LOI N°018-2019/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2018-004/PRES DU 11 JUILLET 2018 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
N°2100150038699 CONCLU LE 14 MARS 2018 A
OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE
AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT (BAD) POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET D'INTERCONNEXION
ELECTRIQUE : NIGERIA-NIGER-BENIN-BURKINA FASO**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 06 mai 2019

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2018-004/PRES du 11 juillet 2018 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2100150038699 conclu le 14 mars 2018 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement (BAD) pour le financement du projet d'interconnexion électrique : Nigeria-Niger-Bénin-Burkina Faso.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 06 mai 2019

Pour le Président de l'Assemblée
nationale, le Premier Vice-président



Bénéwendé Stanislas SANKARA

Le Secrétaire de Séance

Sangouan Léonce SANON